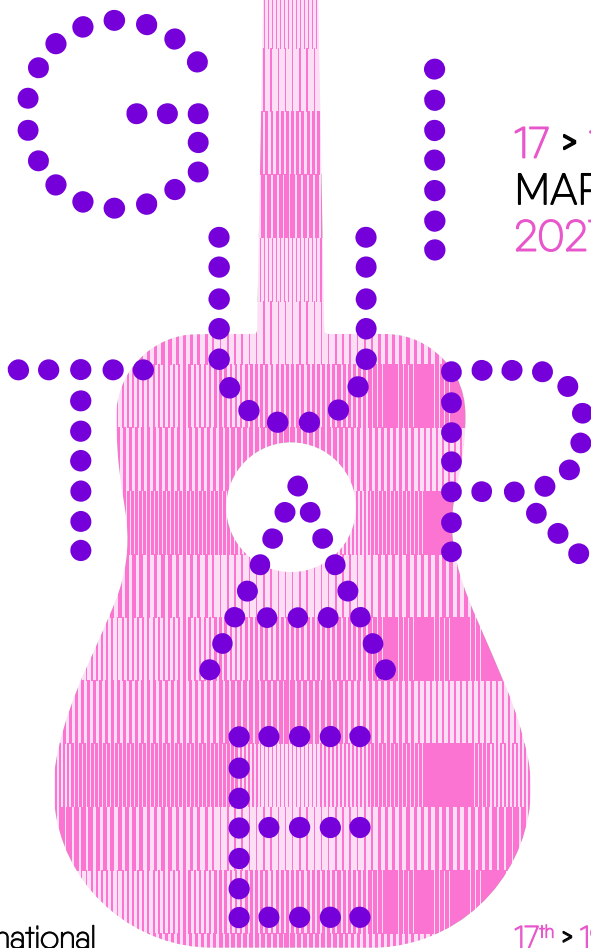




27^e CONCOURS INTERNATIONAL



17 > 19
MARS
2027

27th
International
guitar
competition

RÈGLEMENT
RULES

17th > 19th
march
2027

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de Mairie d'Antony-Régie Service culturel, par voie postale à l'adresse suivante, ou par virement bancaire comme indiqué à l'Article 7. *Return with your registration fee which should be made payable to "Mairie d'Antony - Régie Service culturel", or payment by bank transfert (Article 7), to the following address.*

Rencontres Internationales de la Guitare - Service Culturel

BP 60086 - 92161 Antony Cedex - France

culture@ville-antony.fr

Nom / Name :

Prénom / First name :

Adresse / Address :

Nationalité / Nationality : Âge / Age :

E.mail : Tél. / Phone :

ÉLIMINATOIRES - QUALIFYING

A • Une œuvre de J.S. Bach, comprise entre 4 et 7 minutes

A piece of J.S. Bach, the chosen work should take 4 minutes to 7 minutes

.....

B • Une étude au choix de H. Villa-Lobos

Free choice of a H. Villa-Lobos Study

.....

DEMI-FINALE - SEMI-FINALS (35 mn maxi)

A • La pièce *Retrato em tês tons* de Clarice ASSAD

The piece Retrato em tês tons of Clarice ASSAD

.....

B • Une pièce au choix composée au XX^e siècle ou XXI^e siècle, de 6 minutes minimum

Free choice of a twentieth or twenty first century piece, 6 minutes minimum

.....

FINALE PUBLIQUE - FINALS (35 mn maxi)

A • La pièce *Retrato em tês tons* de Clarice ASSAD

The piece Retrato em tês tons of Clarice ASSAD

.....

B • Programme libre (les œuvres présentées lors des éliminatoires et demi-finale ne peuvent pas être reprises)

Free program (the pieces presented during the qualifying and the semi-final rounds cannot be replayed)

.....

Famille d'accueil / Host family :

oui / yes ☐

non / no ☐

ARTICLE 1

La Ville d'Antony (France) organise, dans le cadre des *Rencontres internationales de la guitare*, la vingt-septième édition du Concours international de guitare, du mercredi 17 au vendredi 19 mars 2027.

ARTICLE 2

Ce concours est organisé notamment avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 LES PRIX

Le concours est doté de :

- 1^{er} Prix : 3 500 € ainsi qu'une guitare du luthier « Victor Iermito » www.victoriermito.com
- 2^e Prix : 1 600 €
- 3^e Prix : 650 €
- Prix du Public : 350 €
- Prix de la meilleure interprétation de l'œuvre imposée : 300 € de la part de la Guitarreria

En cas d'ex æquo, les lauréats se partageront le prix à l'exception du 1^{er} Prix. En cas de deux 1^{ers} Prix ex æquo, la guitare sera attribuée au premier nommé.

Le 1^{er} Prix sera invité à jouer à Antony (lors des *Rencontres internationales de la guitare* en 2028).

ARTICLE 4

Le concours s'adresse aux guitaristes solistes de toute nationalité sans limite d'âge.

ARTICLE 5

Le droit d'inscription, en aucun cas remboursable, est de 60 €.

ARTICLE 6

Les inscriptions seront clôturées le 07 mars 2027.

ARTICLE 7 FORMALITÉS D'INSCRIPTION

La demande d'inscription comprend obligatoirement :

- a) Le bulletin d'inscription dûment complété
 - b) Le titre des œuvres du programme libre
 - c) La photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
 - d) Le règlement de 60 €, à envoyer à partir du 1^{er} janvier 2027, soit :
 - par chèque à l'ordre du « Mairie d'Antony - Service culturel » pour la France
 - soit par virement bancaire : Service culturel Antony – Régie de recettes
compte n° 10071 92000 00002001188 37 (préciser pour les Rencontres internationales de la guitare)
IBAN : FR76 1007 1920 0000 0020 0118 837
BIC : TRPUFRPI
- e) un RIB

Les inscriptions doivent être adressées à :

Rencontres internationales de la guitare - Service Culturel

BP 60086 - 92161 Antony Cedex – France

culture@ville-antony.fr

Tél. : (33) 01 40 96 72 82

Le bulletin d'inscription peut également être téléchargé sur le site www.ville-antony.fr/le-concours-international-guitare.

ARTICLE 8

Le paiement des prix sera effectué par virement sur le compte bancaire des lauréats. Ces derniers devront remettre au secrétariat leurs références bancaires (RIB).

ARTICLE 9 FRAIS DE VOYAGE ET D'HÉBERGEMENT

- a) Les frais de voyage sont totalement à la charge des candidats.
- b) Frais d'hébergement, deux formules possibles :
 - En famille d'accueil qui prendra gracieusement en charge les frais de logement à l'exclusion de tous autres frais et pendant une période strictement limitée à la durée du concours. Cette formule n'est pas accessible aux candidats accompagnés d'un parent ou conjoint (**les candidats doivent impérativement prévenir le secrétariat avant le 07 mars 2027 du choix de cette formule. Sans demande avant cette date, il ne sera plus possible de bénéficier d'une famille d'accueil**)
 - À l'hôtel, aux frais du candidat (une liste des hôtels sera adressée sur demande du candidat)

ARTICLE 10 TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort public sera organisé le mardi 16 mars à 12h, en visioconférence, pour déterminer l'ordre de passage de tous les candidats inscrits.

Les candidats y auront été convoqués et seront tenus d'assister au tirage au sort. Si une raison de force majeure empêche un candidat d'être présent à cette séance, il doit en aviser le secrétariat du concours. L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié.

ARTICLE 11 CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le concours comporte 3 épreuves

- Première épreuve (éliminatoire) : mercredi 17 mars 2027, à l'espace Vasarely, 1 place de Anciens Combattants d'Afrique du Nord
- Seconde épreuve (demi-finale) : jeudi 18 mars 2027 qui se dérouleront au Conservatoire Darius Milhaud, 140 Av. de la Division Leclerc, 92160 Antony
- Troisième épreuve (finale publique) : vendredi 19 mars 2027 à 20h qui se déroulera au Conservatoire Darius Milhaud, 140 Av. de la Division Leclerc, 92160 Antony

ARTICLE 12 PROGRAMME DES ÉPREUVES

- Éliminatoires
 - a) Une œuvre de J.S. Bach, d'une durée comprise entre 4 et 7 minutes
 - b) Une étude au choix de H. Villa-Lobos
Lors de cette épreuve le candidat pourra être interrompu à tout moment par le jury si celui-ci l'estime opportun. À l'issue de cette épreuve seront proclamés, par ordre alphabétique, au maximum 8 demi-finalistes.
- Demi-finale (maximum 35 minutes)
 - a) La pièce *Retrato Em Três Tons* de Clarice ASSAD.
La pièce est disponible à l'adresse suivante : <https://clariceassad.com/score/retrato-em-tres-tons/>
 - b) Une pièce au choix composée au XX^e ou XXI^e siècle.
À l'issue de cette épreuve seront proclamés 3 finalistes.
- Finale publique (maximum 35 minutes)
 - a) La pièce *Retrato Em Três Tons* de Clarice ASSAD.
 - b) Programme libre (les œuvres présentées lors des éliminatoires et demi-finale ne peuvent pas être reprises)

ARTICLE 13

Les candidats doivent interpréter toutes les œuvres de mémoire et remettre au jury, au moment de leur prestation, 3 exemplaires des partitions des pièces interprétées.

ARTICLE 14 LE JURY

Le jury des *Rencontres internationales de la guitare* sera international et composé de personnalités éminentes de la vie musicale. Le jugement émis par le jury sera définitif et sans appel. Ce dernier peut également décider de ne pas attribuer la totalité des prix. Aucun membre du jury ne pourra émettre de vote au profit d'un concurrent dont il est ou a été le professeur. Les votes sont anonymes et se font à bulletin secret.

ARTICLE 15

Les *Rencontres internationales de la guitare* se réservent le droit d'annuler le concours si les candidats ne sont pas assez nombreux. Dans ce cas, ils seraient remboursés du montant des droits d'inscription.

ARTICLE 16

La demande d'inscription implique l'acceptation de toutes les règles.

ARTICLE 17

En cas de litige ou doute sur l'interprétation d'un article, seul le texte français fait loi.

ARTICLE 1

The City of Antony (France) is organising, with the *Rencontres internationales de la guitare*, the twenty-seventh International Guitar Competition from Wednesday the 17th to Friday the 19th of March.

ARTICLE 2

This competition is notably organised with the support of the « Conseil Général des Hauts-de-Seine ».

ARTICLE 3 PRIZES

The prizes are :

- 1st Prize : € 3 500 and a guitar from the French guitar maker « Victor Iermito » www.victoriermito.com
- 2nd Prize : € 1 600
- 3rd Prize : € 650
- Audience Prize : € 350
- Prize for the best performer of the mandatory piece : € 300 sponsored by La Guitarreria

In case of equality between candidates, the prize will be shared, except for the 1st Prize. In case of two 1st Prizes, the guitar will be offered to the first nominated. The 1st Prize winner will be invited to play in Antony (during the *Rencontres internationales de la guitare 2028*).

ARTICLE 4

The competition is open to solo guitarists from any nationality with no age limit.

ARTICLE 5

Registration fee, non-refundable, is 60 euros .

ARTICLE 6

Applications should be returned by March the 7th 2027.

ARTICLE 7 APPLICATION PROCEDURES

The application forms must include:

- a) The completed application form
- b) Your chosen work
- c) Copy of your ID or passport
- d) The 60 euros registration fee payable from the 1st of January 2027 by check to « Mairie d'Antony-Régie Service culturel » or by bank transfert with the following bank details

Service culturel Antony – Régie de recettes
compte n° 10071 92000 00002001188 37 (specify « for Rencontres internationales de la guitare »)
IBAN : FR76 1007 1920 0000 0020 0118 837
BIC : TRPUFRPI
e) Bank details

The application forms should be sent to :

Rencontres internationales de la guitare

Service Culturel

BP 60086 - 92161 Antony Cedex – FRANCE
culture@ville-antony.fr

For any inquiry :

Phone : (33) 01 40 96 72 82

The application form, the rules, and the competition program can be found on Internet www.ville-antony.fr/international-guitar-competition .

ARTICLE 8

Prizes will be paid by money-order on the winners' bank account. Winners will be required to provide the competition office with their bank details.

ARTICLE 9 TRAVEL AND ACCOMMODATION

a) Travel is at the contestant's expense.

b) Accommodation, 2 possibilities:

- Housing in families which will include accommodation fees only during the competition time. This accommodation is not suitable for contestants who are accompanied (**In order to have a host family, the contestant is required to advise the competition office imperatively before the 7th of March 2027**)
- In hotels, at the contestant's expense (a list of the hotels is available from the competition office on request)

ARTICLE 10 DRAWING LOT

A draw will be held on Tuesday, March 16th at 12:00 p.m, via video conference, to allocate the order of appearance of all the contestants. The contestants must attend the drawing lot. If they cannot, they are required to advise the competition office. The order of appearance of contestants cannot be modified.

ARTICLE 11 COMPETITION PLANNING

The competition includes 3 rounds.

- 1st round (qualifying) : Wednesday 17th of March 2027, which will take place at Espace Vasarely, *1 Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord*
- 2nd round (semifinals) : Thursday the 18th of March 2027 which will take place at Conservatoire Darius Milhaud, *140 Av. de la Division Leclerc, 92160 Antony*
- 3rd round (finals) : Friday the 19th of March 2027 at 8:00 pm which will take place at Conservatoire Darius Milhaud, *140 Av. de la Division Leclerc, 92160 Antony*

ARTICLE 12 COMPETITION PROGRAM

- Qualifying
 - a) A piece of J.S. Bach. The chosen work should take 4 minutes to 7,
 - b) Free choice of a H. Villa-Lobos StudyThe jury reserves the right to stop the contestant during his/her performance.
8 semi-finalists maximum will be announced at the end of the qualifying round.
- Semifinals (maximum 35 minutes)
 - a) The piece *Retrato Em Três Tons* by Clarice Assad.
To obtain the piece : <https://clariceassad.com/score/retrato-em-tres-tons/>
 - b) Free choice of a twentieth or twenty first century piece
3 finalists will be announced at the end of the semifinal round.
- Finals (maximum 35 minutes)
 - a) The piece *Retrato Em Três Tons* by Clarice Assad
 - b) Free program (the pieces presented during the qualifying round and the semifinals cannot be replayed)

ARTICLE 13

The contestants must play all their program from memory and provide the jury with 3 copies of the pieces presented.

ARTICLE 14 THE JURY

The jury will include international musicians. The decision of the jury is final and cannot be contested. The jury reserves the right not to award all the prizes. The jury cannot vote for a contestant who is or was his or her student. Votes are anonymous and secret.

ARTICLE 15

The *Rencontres internationales de la guitare* reserves the right to cancel the competition if the number of applicants is too low. In this case, the registration fee will be refunded.

ARTICLE 16

The contestants must agree to abide by the rules of the competition.

ARTICLE 17

If any doubt occurs about an article, only the French version will be considered.